



## Mesure de publicité

Au titre de ses compétences, Val de Garonne Agglomération assure la responsabilité des équipements aquatiques de son territoire et notamment la piscine d'été de Tonneins située avenue du Docteur Vautrain.

Val de Garonne Agglomération a reçu une manifestation d'intérêt spontanée pour l'installation d'une buvette au sein de la piscine d'été communautaire de Tonneins, le 7 mai 2024 (Association Villages du Tonneinquois).

Conformément à la législation, Val de Garonne Agglomération, autorité compétente, doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Tel est l'objet de la présente mesure.

Le candidat précité ainsi que toute autre manifestation d'intérêt concurrente, pour l'occupation du site, devront être adressées à Val de Garonne Agglomération, au plus tard le 25 juin 2024 à 12h, aux coordonnées suivantes :

Val de Garonne Agglomération  
Pôle des services de Proximité  
Place du Marché  
BP 70305  
47213 MARMANDE Cedex  
Ou [crecoquillon@vg-agglo.com](mailto:crecoquillon@vg-agglo.com)

Les candidats pourront récupérer le cahier des charges ainsi que le projet de convention sur le site internet de l'Agglomération ([www.valdegaronne.fr](http://www.valdegaronne.fr) ; rubrique Publications foncières), ou sur demande à l'adresse [crecoquillon@vg-agglo.com](mailto:crecoquillon@vg-agglo.com)